

ÉLECTIONS 2012 PACTE POUR UNE TERRE SOLIDAIRE



SOMMAIRE

01	Introduction	3
02	Nos propositions	4
03	La mobilisation autour du Pacte pour une terre solidaire	12
04	Le CCFD-Terre Solidaire et les contacts	13



REPRENDRE LA MAIN SUR UNE ÉCONOMIE DÉBOUSSOLÉE

Dans une économie mondialisée, les crises sont interconnectées : crise de l'euro et des dettes souveraines, austérité budgétaire et diminution des politiques sociales au Nord, spéculation sur les marchés agricoles, crise de l'emploi, des droits de l'homme... Le pouvoir politique a semblé jusque-là dans l'incapacité d'apporter des réponses concrètes pour reprendre le contrôle sur une économie internationale déboussolée et au service d'intérêts privés.

Alors que les gouvernements du Nord ont les yeux rivés sur l'humeur des marchés financiers et des agences de notation, le CCFD-Terre Solidaire affirme que des solutions innovantes existent bel et bien pour relever les défis actuels. Celui ou celle qui accédera à l'Elysée devra reprendre la main, réaffirmer la primauté du Politique sur l'économique et replacer l'intérêt général au-dessus des intérêts particuliers.

Pour ce faire, le CCFD-Terre Solidaire appelle les candidats à s'engager pour une réorganisation des marchés financiers, pour des règles strictes en matière de responsabilité des acteurs économiques, et pour un respect restauré des droits des migrants, conditions sine qua non à la construction d'un monde plus juste et fraternel.

Tel est le sens de du **Pacte pour une Terre solidaire**, construit autour de 4 propositions « clé » :

En finir avec les paradis fiscaux et l'évasion fiscale, fardeaux pour les Etats du Nord et du Sud. A l'heure où les prétendants à l'Elysée rivalisent de déclarations d'intention sur la finance, il est grand temps de prendre des mesures concrètes pour que les multinationales et les banques, premières utilisatrices des paradis fiscaux, cessent d'être présentes dans ces territoires de non droits.

- Stopper la spéculation sur les marchés des matières premières agricoles, qui met en péril la stabilité des prix des denrées alimentaires, pesant lourdement à la fois sur les revenus des petits producteurs et sur le pouvoir d'achat des consommateurs, au Nord comme au Sud.
- Renforcer la responsabilité des entreprises multinationales, acteurs majeurs de l'économie, afin qu'elles assument les pratiques de leurs filiales à l'étranger, dont elles tirent par ailleurs des bénéfices, et qu'elles contribuent ainsi à l'emploi et au développement en France comme dans les pays où elles s'implantent.
- Remettre au cœur des politiques migratoires française et européenne, le respect des droits des migrants, en renonçant à conditionner l'Aide publique au développement (APD) destinée aux pays d'origine, à un contrôle strict des flux migratoires.

Pour le CCFD-Terre Solidaire engagé de longue date contre la pauvreté à travers le monde, l'enjeu est de taille : il s'agit de retrouver les moyens de remettre la justice sociale au cœur des sociétés au Nord comme au Sud. Mais si le défi semble immense, les solutions sont elles, souvent à portée de main. Ainsi sur chaque proposition « clé » présentée au sein du Pacte, le CCFD-Terre Solidaire formule la demande d'une mise en œuvre concrète, garante de l'engagement réel des candidats.

La ou le futur Président(e) de la République élu(e) et son gouvernement devront répondre à une question cruciale : comment réduire la dette publique de notre pays pour financer des politiques publiques de qualité ? Si les caisses de l'Etat sont « vides », ce n'est néanmoins pas aux citoyens de consentir encore plus d'efforts au prix de leur santé, de l'éducation de leurs enfants ou de leurs droits sociaux. Pour mettre fin au scandale de l'évasion fiscale qui siphonnent les ressources publiques, il est urgent de faire preuve de courage en prenant des mesures concrètes et efficaces. Au delà de l'apport de ressources publiques conséquent, ces mesures permettront de remettre la justice sociale au cœur des sociétés au Nord comme au Sud, et de réaffirmer le rôle des Etats dans le pilotage de l'économie mondiale.

··· ► COMMENT ?

En imposant la transparence financière pays par pays des entreprises multinationales.

LE PREMIER ENGAGEMENT DEMANDÉ AUX CANDIDATS

L'Etat français peut agir très vite et faire preuve d'exemplarité. Il doit imposer ces règles à toutes les entreprises bénéficiant de marchés et de garanties publics. Leur accès doit être conditionné à la publication par l'entreprise concernée des informations comptables demandées sur l'ensemble des pays dans lesquels elle opère :

- noms et coordonnées détaillées de toutes ses implantations dans le monde,
- détail des performances financières (ventes, achats et coûts de financement, en distinguant les opérations intragroupe et les opérations avec des tiers),
- masse salariale et nombre d'employés,
- bénéfice avant impôt,
- charges fiscales détaillées incluses dans ses comptes pour le pays en question,
- coût et valeur comptable nette de ses actifs physiques fixes,
- actifs bruts et nets.

Dans le cadre de sa politique de coopération internationale, l'Etat doit à minima exiger de la part de sa banque de financement, l'Agence française de développement (AFD) et sa filiale dédiée au financement du secteur privé, Proparco, qu'elles imposent de telles règles de transparence à toutes les entreprises avec lesquelles elle travaille.

CHIFFRES CLÉS

EN FRANCE

Le montant de la fraude fiscale internationale annuelle en France représente un tiers du budget de l'éducation.

Les **50** plus grosses entreprises européennes ont, en moyenne, plus de **20** % de leurs filiales dans des paradis fiscaux (et **26** % en ce qui concerne les banques)¹.

Les entreprises du CAC 40 payent en moyenne **8 %** d'impôts sur les bénéfices loin des **33 %** théoriques² contre **22 %** dans les PME. En outre, une sur quatre n'a pas payé d'impôts sur les bénéfices en France, en 2009.

DANS LES PAYS DU SUD

La course vers le bas en matière de fiscalité sur les entreprises est particulièrement notable en Afrique. La multiplication des régimes spéciaux instaure un véritable système parallèle avec une imposition presque nulle des entreprises³.

DES IMPACTS AU SUD

« On nous explique que le développement passera par le soutien à des investissements privés. Or aujourd'hui, les ressources qui nous échappent à travers l'évasion fiscale des entreprises multinationales nous privent de moyens indispensables pour financer nos politiques d'éducation, de santé ou de soutien à l'agriculture. » Sandra Kidwingira du Réseau pour la justice fiscale en Afrique.

¹ Rapport du CCFD-Terre Solidaire, « L'économie déboussolée. Paradis Fiscaux, Multinationales et Captation des richesses », Décembre 2010. Sur la base de l'indice d'opacité financière développé par le Réseau pour la justice fiscale (Tax Justice Network).

² Conseil des Prélèvements Obligatoire, Oct. 2009.

³ Document de travail du FMI de janvier 2012, A. Abbas et A. Klemm.

Les multinationales et les banques sont les premières utilisatrices des paradis fiscaux. Elles déjouent les contrôles et profitent de l'opacité et des lacunes des règles comptables en vigueur pour contourner l'impôt. Elles jouent notamment sur les transactions à l'intérieur du groupe qui n'ont d'autre objectif que de déplacer artificiellement les profits et de réduire les bénéfices des filiales situées dans les pays à fiscalité normale, notamment en France ou dans les pays en développement.

La première étape pour lutter efficacement contre l'évasion fiscale est de renverser la charge de la preuve : il revient aux entreprises de démontrer qu'elles n'utilisent pas les paradis fiscaux à des fins d'évasion fiscale. Les pays du G20 ont demandé pour la première fois, dans leur déclaration de Cannes, « instamment aux entreprises multinationales d'améliorer la transparence et de respecter pleinement les législations fiscales applicables ». Pour l'heure, on ne connait même pas la liste exhaustive des filiales des entreprises multinationales. Ainsi, Total ne publie la liste que de 217 filiales sur les 712 que l'entreprise consolide dans ses comptes¹.

Pour cela, il suffit, et il est urgent, d'exiger qu'elles fournissent un reporting comptable pays par pays couvrant l'ensemble des territoires dans lesquelles elles sont présentes. Cette mesure de transparence aura un effet dissuasif. Elle permettra de mettre fin aux pratiques de contournement de l'impôt les plus abusives. Outil indispensable pour mener des contrôles fiscaux efficaces, elle permettra en outre à la société civile au Nord comme au Sud de mieux mesurer les efforts de leurs gouvernements pour exiger une juste contribution fiscale des entreprises qui opèrent sur leur sol.

IL EST POSSIBLE D'AGIR TOUT DE SUITE!

17 régions françaises se sont engagées dans la lutte contre les paradis fiscaux.

9 d'entre elles ont déjà introduit une exigence de reporting pays par pays dans les critères de sélection de leurs partenaires financiers.

Un amendement similaire a également été adopté par le Sénat pour dupliquer cette mesure au niveau national, avant d'être rejeté par l'Assemblée Nationale en décembre 2011.

Au niveau européen, la mesure de transparence pour les entreprises du secteur extractif également en discussion, ne pourra être adoptée sans un soutien actif de la France.

NOS AUTRES DEMANDES

- Augmenter la part de l'aide au développement consacrée au renforcement des administrations fiscales dans les pays du Sud et accompagner la reconversion économique des paradis fiscaux.
- Exiger un échange automatique d'informations de la part des intermédiaires financiers, à l'instar des Etats-Unis, qui surpris par les résultats obtenus à partir des fichiers bancaires UBS (14 700 évadés fiscaux), imposent désormais aux banques de dévoiler leurs relations avec des contribuables américains à l'étranger.
- Actualiser la liste française des paradis fiscaux pour recenser de façon exhaustive tous les territoires opaques et insuffisamment réglementés, propices au blanchiment d'argent, à la spéculation financière et à l'évasion fiscale. Cette liste, sur laquelle s'appuie le dispositif de sanction développé depuis 2009, ne doit plus exclure automatiquement les pays de l'UE et intégrer les paradis fiscaux aux portes de la France (Monaco et Andorre).

¹ Christian Aid, 2008.



Aujourd'hui, si la filiale d'une entreprise multinationale européenne installée en dehors des frontières européennes, commet des violations des droits de l'Homme ou provoque des dommages environnementaux irréversibles, la responsabilité de l'entreprise mère n'est pas engagée. Les multinationales, qui agissent dans plusieurs juridictions et multiplient filiales et sous-traitants, profitent d'un cadre juridique extrêmement flou.

Aux yeux du droit, chaque entité composant le groupe est considérée comme autonome et n'ayant pas de lien juridique avec la maison-mère. Résultat : si un groupe multinational est économiquement cohérent (le profit de chaque filiale remonte à la maison-mère) les violations demeurent dans les pays d'implantation, où le groupe jouit d'une impunité presque totale. Une impunité qui biaise aussi le jeu commercial et nuit à la compétitivité des PME-PMI.

··· ▶ COMMENT ?

En levant la séparation juridique entre la maison-mère et ses filiales en cas d'abus visà-vis des droits humains et de l'environnement. Cette mesure doit permettre que des sociétés entretenant des liens étroits au sein d'un même groupement, d'une même entreprise, ne restent pas des personnes juridiques distinctes.

LE PREMIER ENGAGEMENT DEMANDÉ AUX CANDIDATS

Il faut instaurer un régime de responsabilité du fait d'autrui propre aux personnes morales contrôlantes ou dominantes. Par cette mesure, la France permettra l'accès à la justice des victimes de multinationales françaises dans des pays non européens.

CHIFFRES CLÉS

En 30 ans, le nombre de multinationales a été multiplié par **10**. On compte aujourd'hui **70 000** multinationales qui possèdent **690 000** filiales¹ basées à l'étranger.

Selon le Ministère des Finances², en 2002, les entreprises françaises comptaient **2 637** filiales en Afrique.

Face aux Etats, le poids financier des multinationales est démesuré : le chiffre d'affaires cumulé des 50 premiers groupes européens représente en 2010 **22** % du PIB

de l'UE (3 500 milliards d'euros de chiffre d'affaires en 2009, 138 milliards de profit en 2009)³.

En 2008, le chiffre d'affaires du groupe européen de distribution Metro s'élevait à **96** milliards de dollars, plus que le PIB du Maroc⁴. En 2010, le groupe français Total a réalisé un chiffre d'affaires de **159,3** milliards d'euros, pour un résultat net de plus de **10** milliards d'euros. En comparaison, les recettes budgétaires de la République Démocratique du Congo sont de près de **4** milliards de dollars.

DES IMPACTS AU SUD

"Ils utilisent l'eau des zones humides pour refroidir leur infrastructure. Et les rejets contiennent des matières dangereuses. Cette eau est rejetée, polluée, dans cet écosystème. [...] Un autre impact de l'exploitation est la pollution de l'air [...] Les gens ne peuvent plus respirer correctement, ils souffrent de maux de tête et de nausées, surtout près de la communauté [...] où est située la raffinerie⁵." Dirigeante d'une organisation de défense de l'environnement à propos des activités de la multinationale pétrolière française Perenco au Guatemala.

¹ Source: la Conférence des Nations unies sur le commerce et le développement (Cnuced), chiffres 2010

² http://www.izf.net/pages/accueil/4786/

³ Rapport Economie Déboussolée, CCFD-Terre Solidaire, Décembre 2010

⁴ Le Journal du Net, Economie Magazine

⁵ http://collectif-guatemala.chez-alice.fr/campagnes/rapport_ perenco.pdf

Depuis 50 ans, la communauté internationale n'a pas cessé de légiférer pour faciliter et développer les échanges commerciaux mondiaux. En revanche, les mesures législatives visant à protéger les droits humains et l'environnement des impacts négatifs de la mondialisation économique restent quasiinexistantes. Ce n'est qu'en juin 2011, que le Conseil des droits de l'homme des Nations Unies adopte enfin « les Principes directeurs sur les droits de l'Homme et les entreprises transnationales ». Ce texte instaure l'obligation pour les Etats de protéger les citoyens des éventuels abus des entreprises transnationales à l'égard des droits de l'Homme. Il exige aussi des entreprises, qu'elles veillent au respect de ces droits par la mise en place du principe de diligence raisonnable. Les Etats ont donc le devoir de conformer leur réglementation nationale à ce nouveau cadre proposé par les Nations unies. Instaurer la responsabilité juridique entre la maison-mère et ses filiales constitue donc une première étape incontournable pour que l'Etat remplisse son devoir de protection, et que les multinationales agissent de manière responsable.

NOS AUTRES DEMANDES

- Renforcer l'obligation de transparence des entreprises en matière d'impacts sociaux, environnementaux et de droits de l'homme.
- Obliger les entreprises bénéficiaires de subventions publiques à entreprendre des études d'impact sur l'environnement et les droits de l'homme en amont du financement de projet, notamment dans le cadre de projets financés par la Coface (Compagnie française d'assurance pour le commerce extérieur) et la branche financière de l'Agence française de développement, Proparco. Ainsi les fonds publics ne pourront être à l'origine de violations des droits de l'homme, des droits des travailleurs et de l'environnement.
- Par la loi, inciter les entreprises françaises à prendre des mesures de diligence raisonnable (principe de précaution), afin d'éviter que leurs filiales et/ou sous-traitants et fournisseurs ne se rendent responsables d'abus des droits humains ou de préjudices à l'environnement.



Les marchés agricoles sont devenus « un terrain de jeu » pour les spéculateurs qui y amassent des fortunes et font ainsi peser une lourde menace sur la sécurité alimentaire mondiale. Les fortes variations des cours mondiaux des matières premières maintiennent près d'un milliard de personnes en situation d'insécurité alimentaire. Et cela ne concerne pas seulement les pays du Sud : pour les 8,2 millions de Français vivant sous le seuil de pauvreté, l'accès à une alimentation de qualité à un prix accessible devient une lutte quotidienne, comme pour les 18 millions de personnes souffrant de la faim en Europe.

··· ► COMMENT ?

En luttant contre la spéculation sur les marchés de matières premières.

C'est à dire en encadrant et régulant les pratiques financières qui mettent en péril la stabilité des prix, assurent des bénéfices considérables à des investisseurs qui spéculent contre l'intérêt des producteurs et précarisent l'accès à l'alimentation des plus pauvres.

LE PREMIER ENGAGEMENT DEMANDÉ AUX CANDIDATS

● Le CCFD-Terre Solidaire demande aux candidats de s'engager à pousser au niveau européen et international les mesures visant à interdire à tout investisseur hors secteur agricole (notamment les fonds de pensions ou les compagnies d'assurances) d'intervenir sur les marchés à terme de matières premières agricoles, et à renforcer les pouvoirs des autorités de marchés afin qu'elles puissent agir sur toute situation entraînant un fort déséquilibre des cours (comportement « moutonnier », retournements opportunistes, limitation des volumes de transaction sur une denrée, etc.)

CHIFFRES CLÉS

Selon l'Institut national de la statistique (Insee), en 2010-2011 les prix alimentaires en France ont augmenté de **3,2** % sur un an (l'inflation moyenne n'était que de 2,1%). Le prix du café a ainsi augmenté de **16,8** %, celui des huiles et margarines de **11** %.

Depuis 2000, la hausse moyenne des prix au niveau mondial a atteint près de **30** %¹.

Au niveau international, entre septembre 2010 et septembre 2011, les prix des denrées alimentaires ont augmenté en moyenne de **19 %** (Chiffres Banque Mondiale).

Sur la première bourse d'échange de matières premières, à Chicago, ce sont en produits dérivés, **46** fois la production mondiale réelle de blé et **24** fois la production mondiale réelle de maïs qui sont échangées chaque année.

DES IMPACTS AU SUD

« On nous a dit de devenir compétitifs selon les critères des institutions financières internationales, que nos Etats ne sont plus autorisés à nous protéger. Tous nos tarifs douaniers ont été démantelés et nos marchés ont été libéralisés, des produits alimentaires venus d'ailleurs ont commencé à se déverser à bas prix sur nos marchés nous rendant encore plus vulnérables à la volatilité des prix. (...) Aucune de ces « solutions » qui nous ont été imposées, ne nous ont sortis de la pauvreté. Pire encore, on est devenus encore plus vulnérables ». Ibrahima Coulibaly, Membre du comité exécutif du Roppa, Réseau des organisations paysannes & de producteurs de l'Afrique de l'Ouest.

¹ Données Observatoire Français de la formation des Prix et des Marges des produits alimentaires.

Face aux crises alimentaires, de nombreux Etats, au Nord comme au Sud, ainsi que les institutions financières régionales ou internationales (Banque Mondiale, FMI, Banques multilatérales de développement) ont souhaité privilégier les initiatives privées sans qu'aucun plan cohérent et concerté à moyen terme ne soit élaboré. L'appel aux entreprises est ainsi devenu l'un des leitmotiv des discussions internationales de ces dernières années (au G20, au Comité sur la Sécurité Alimentaire de la FAO) alors même que ces acteurs mettent au centre de leur stratégie la logique du profit et non la souveraineté alimentaire des peuples. Ainsi, depuis quelques années, nous avons assisté à une ruée de ces acteurs sur les marchés de matières premières agricoles, accentuée par l'apparition de nouveaux créneaux, comme les agrocarburants ou les crédits carbones. Ces pratiques ont directement favorisé les achats massifs de terres, le détournement des productions alimentaires et accentué l'envolée des prix. Autant de menaces supplémentaires sur la capacité à produire pour tous une nourriture de qualité à un prix accessible... La domination des logiques de profits immédiats nuit aux agriculteurs du monde entier, faussant la compétitivité y compris de l'agriculture française, et le pouvoir d'achat des consommateurs (notamment des plus vulnérables).

NOS AUTRES DEMANDES

- Mettre en place des stocks de régulation régionaux et internationaux, seuls à même de temporiser les fortes hausses ou baisses de prix par introduction sur les marchés ou stockage des denrées.
- Rendre transparente les informations relatives à la production et aux stocks, y compris pour les agroindustriels et le secteur agroalimentaire

LES AGROCARBURANTS, L'AUTRE TERRAIN DE JEU DES SPÉCULATEURS

Les agrocarburants sont une des causes de la flambée des prix et des crises alimentaires de ces dernières années. En détournant une partie de la production destinée à l'alimentation, pour l'incorporer dans nos carburants, l'offre disponible sur les marchés alimentaires a donc baissé, entraînant des déséquilibres. Ainsi, 40 % de la production américaine de maïs a été détournée de son usage alimentaire en 2010 pour incorporation aux carburants fossiles.

Ce nouveau marché, qui constitue un effet d'aubaine pour les investisseurs financiers, est soutenu par les réglementations européennes et américaines. Mais l'Europe s'est fixé un objectif d'incorporation d'agrocarburants de 20 % en 2020, bien trop élevé comparé à ses capacités de production. Pour l'atteindre, elle doit donc importer massivement des matières premières agricoles (maïs, canne à sucre, etc.) en provenance des pays du Sud. Cette production constitue un facteur indéniable de déstabilisation des agricultures des pays du Sud : en plus d'exacerber les tensions sur les prix, elle entraîne des accaparements de terres, des déforestations, des violations graves des droits des populations.

Pour ce faire, il faut :

- Imposer un moratoire sur les importations d'agrocarburants des pays du Sud
- Mettre fin aux incitations françaises et européennes à la production des agrocarburants et l'abandon du calendrier européen qui vise une incorporation de 20 % d'agrocarburants dans la consommation totale de carburants du secteur des transports en 2020.

Depuis quelques années, la politique migratoire française se construit sur une stigmatisation prononcée des immigrés qui se traduit par des prises de position médiatiques et politiques agitant la métaphore de l'invasion. Depuis 2007, une nouvelle génération d'accords entre Etats, a vu le jour pour créer au Sud les conditions permettant « d'externaliser » les politiques de contrôles des flux : ce sont les accords de gestion concertée des flux migratoires et de codéveloppement. Très concrètement, il s'agît de mêler politique de développement et « prévention de l'émigration non souhaitée » dans des accords bilatéraux discutés de façon opaque. La France incite ainsi les Etats du Maghreb et du Sahel à contrôler leurs frontières afin de limiter le plus possible les flux migratoires,

...▶ COMMENT ?

En renégociant des accords de gestion concertée, sur une base juste et équitable, fondés sur le respect de droits des migrants et en les dissociant de la politique d'aide au développement.

LE PREMIER ENGAGEMENT DEMANDÉ AUX CANDIDATS

Cette renégociation passe par l'abrogation des accords existants, et la renégociation d'accords de circulation et d'installation, qui devront :

- prendre en compte les intérêts fondamentaux des pays d'origine
- se faire de manière transparente
- être le fruit d'une véritable concertation avec les acteurs de la société civile, les partenaires sociaux et les migrants eux-mêmes
- cesser de subordonner le volet développement à la collaboration des pays à lutter contre l'émigration: il faut dissocier ces deux aspects qui n'ont rien à faire dans le même accord.

CHIFFRES CLÉS

14 accords de gestion concertée ont été signés avec des Etats africains mais aussi avec des pays des Balkans ou encore la Russie. **9** ont été ratifiés. Le gouvernement français s'est fixé un objectif de 20 accords signés d'ici 2013.

L'accord de gestion signé entre la France et le Sénégal induit une aide de **9** millions d'euros sur 3 ans (2009-2011). Principalement axé sur le contrôle des flux migratoires cet accord prend officiellement le relais du Projet « Initiatives de co-développement (2006-2008).

Bien qu'il existe une distinction formelle, les chiffres de l'Aide publique au développement française attribuée à un pays qui a signé un accord de gestion concertée, comparés à un pays qui refuse de signer, parlent d'eux mêmes : ainsi le Sénégal a reçu 146 millions d'euros entre 2008 et 2009 et le Mali seulement 78 millions d'euros pour la même période.

DES IMPACTS AU SUD

« Dans le but de satisfaire les exigences de l'UE, le Maroc s'est engagé dans une guerre accentuée, très accélérée, contre les migrants sur son territoire. Au nom de cette guerre, les autorités marocaines ont décidé, sous l'impulsion européenne, de rendre les empreintes digitales obligatoires, en sus de l'image faciale des migrants interpellés, visiblement, une réponse à la demande de garanties qu'exigeait le Maroc pour signer les accords de réadmission. Le Maroc deviendra responsable des migrants qui franchissent ses frontières. » Extrait du communiqué de presse «Plus d'une centaine de migrants d'origine subsaharienne interpellés à Oujda », publié par le partenaire du CCFD-Terre Solidaire, l'association ABCDS qui travaille auprès des migrants à Oujda. (30 aout 2010).

Alors même que les flux africains en direction de l'Europe sont minoritaires, et que cette politique ne correspond pas aux intérêts véritables de ces pays, le gouvernement actuel a fait preuve d'une volonté d'affichage en cherchant à signer le plus grand nombre d'accords possibles, y compris avec des pays insignifiants en terme d'émigration vers la France (comme le Cap-Vert). Certains accords se sont pourtant révélés impossibles à signer, notamment avec des pays clés en termes de migrations : c'est le cas avec l'Algérie ou le Mali. Malgré les pressions exercées par le ministère français de l'Intérieur sur l'Etat malien, ce dernier a résisté au fait d'apporter sa signature. Pour le Mali, le très faible taux de régularisation des ses ressortissants présents en France (et qui risquent donc l'expulsion) est une question sensible: pour cause, le montant des transferts de fonds effectués par les Maliens vivant en France est estimé à 295 millions d'euros par an, soit 11 % du PIB et 79 % de l'aide publique au développement. Sans doute beaucoup comparé à ce que proposait l'accord avorté.

LES ACCORDS SIGNÉS COMPRENNENT 3 VOLETS :

- Le premier limite drastiquement les possibilités de migration légale (alors que le droit commun inclut déjà des dispositifs relatifs au visa, à l'immigration de travail, à l'accueil et au séjour des étudiants)
- Le deuxième est relatif à la lutte contre l'immigration irrégulière et comprend, pour le pays signataire, des clauses de réadmission de ses propres ressortissants et (pour certains accords) des migrants en transit sur son territoire ainsi qu'une coopération policière accrue (surveillance des frontières, etc.)
- Le troisième volet porte sur la politique de développement « solidaire » ainsi subordonnée à la collaboration des pays concernés dans la lutte contre l'immigration « illégale ». Intervenant en dernier lieu dans l'accord, cette dimension de « développement solidaire » semble vouloir répondre à une « logique de récompense », de donnantdonnant voir de monnaie d'échange.



UNE CAMPAGNE AUTOUR D'UN PACTE POUR UNE TERRE SOLIDAIRE

Cette campagne dans laquelle s'engage aujourd'hui le CCFD-Terre Solidaire – fort de son réseau de 15 000 bénévoles en France – va promouvoir auprès des candidat(e)s aux élections présidentielle et législatives 2012, nos propositions pour une France plus solidaire, en particulier avec les populations du Sud. Cette campagne s'articule autour du PACTE POUR UNE TERRE SOLIDAIRE qui portera notre vision de la solidarité mais aussi une série de propositions très concrètes. Il rappellera que la première éthique en politique est celle de la responsabilité partagée.

La prise de parole du CCFD-Terre Solidaire au moment des élections est une vieille histoire. Déjà, en 1973, lors des élections législatives, l'association avait interpellé les candidats sur les questions de solidarité internationale.

En 2002, la campagne du CCFD-Terre Solidaire « *Mets la pression* » avait poussé les candidats Chirac et Jospin à inscrire dans leur programme l'augmentation de l'aide publique au développement et l'annulation de la dette des pays pauvres.

Enfin, en 2007, la campagne collective « *Etat d'urgence planétaire*, *votons pour une France solidaire!* » avait fait avancer la rupture avec la Françafrique dans le programme de Nicolas Sarkozy.

Le **Pacte pour une terre solidaire** sera la base d'une mobilisation citoyenne. En effet, nous proposerons aux citoyens de se l'approprier et de le porter à la connaissance des candidats de leur choix. De même, notre réseau de bénévoles est d'ores et déjà mobilisé pour interpeller les candidats au niveau local.

Enfin, le CCFD-Terre Solidaire participera aux mobilisations citoyennes organisées par le CRID qui regroupe une cinquantaine d'acteurs associatifs de la solidarité internationale.



Créé en 1961, le CCFD-Terre Solidaire est une organisation de solidarité internationale qui s'appuie sur trois modes d'action complémentaires :

- Le soutien à des initiatives de développement initiées et mises en œuvre par des organisations locales de développement, ses partenaires. Chaque année, il soutient et finance plus de 500 initiatives dans 70 pays.
- Une politique d'éducation au développement en France qui incite le citoyen à exercer sa responsabilité et à agir individuellement et collectivement.
- Une démarche de plaidoyer auprès des responsables politiques et économiques français, européens et internationaux, pour qu'ils prennent en compte les intérêts des populations du Sud.

Doté d'un budget de 40 millions d'euros, ses ressources financières proviennent presque en totalité de la générosité du public, garantie de son indépendance d'action et de parole. En 2010, plus de 350 000 donateurs ont fait confiance au CCFD-Terre Solidaire, lui assurant 82,9% de ses ressources. Une partie de ses fonds provient également de produits financiers qu'il propose aux épargnants pour qu'ils fassent de leur argent un outil au service du développement. L'association peut compter sur la mobilisation d'un réseau de 15 000 bénévoles, actifs dans toutes les régions de France et sur une équipe de 170 salariés à Paris et en région. Enfin, elle participe à une soixantaine de collectifs thématiques et de plateformes géographiques.

PORTE-PAROLE ET EXPERTS DE LA CAMPAGNE ÉLECTIONS 2012

Délégué général du CCFD-Terre Solidaire depuis 2010, Bernard Pinaud a été membre du Conseil international du Forum social mondial, et l'un des organisateurs du Forum social européen de Paris-Saint-Denis en 2003. Il a coordonné plusieurs collectifs de campagnes citoyennes dont « Pour l'an 2000 annulons la dette » et « 2005 : plus d'excuses ! ».



Chargée de plaidoyer « Financement du Développement », Mathilde Dupré a notamment dirigé le volet plaidoyer de la campagne Aidons l'Argent à quitter les paradis fiscaux.
Diplômée du master « Economie du Développement International » de Sciences-Po Paris, elle a rédigé des rapports sur le G20 et les paradis fiscaux.



Antonio Manganella est chargé de plaidoyer pour la régulation des entreprises transnationales après avoir travaillé à la direction du développement durable du groupe L'Oréal et l'association de lutte contre le sida AIDES. Il a également été responsable de la commission Entreprises d'Amnesty International France.



Chargée de mission Migrations internationales, Nina Marx travaille avec une trentaine de partenaires du CCFD-Terre solidaire en Afrique, Asie et Amérique latine. Diplômée de la London School of Economics et de l'Université Panthéon Sorbonne, elle a notamment publié sur les mobilisations des acteurs de société civile face aux politiques migratoires dans la zone du Sahel.

Chargée de plaidoyer sur les questions de souveraineté alimentaire, Jeanne-Maureen Jorand a participé à la campagne « Les agrocarburants, ça nourrit pas son monde » et à l'organisation du Forum social mondial de Dakar en 2011.



